

TELEGRAPHIE

CANADA

Les fêtes cardinales

QUÉBEC 18.—Le dîner offert à M. le comte de Gazoil par les membres du club de la garnison aura lieu lundi prochain au club à 7 heures et demie du soir.

—Le comité des chemins a décidé d'accorder \$200 pour un feu d'artifice à Saint-Roch. Ce feu d'artifice aura lieu jeudi prochain sur la place Jacques-Carrier et sera sous la direction de M. Philémon Brunet, qui a donné nombre de preuves de sa capacité dans des occasions de ce genre.

—Les pièces pyrotechniques pour les feux d'artifice sont fournies par les agents du professeur Hiss qui a visité Québec à plusieurs reprises.

—Il est probable que Son Éminence et ses infirmes parcourront les rues suivantes de la ville illuminée: Port Dauphin, du Fort, Saint Louis, Grande Allée, Lachapelle, Saint-Patrice, Duplatis, Saint-Jean, Deligny, d'Arcaillon, Saint-Georges, d'Abraham, Saint-Valier, Caron, Saint-Joseph, Saint-Paul, Saint-Nicolas, Du Palais, Saint-Jean, Fabrique, Buade, Du Fort, jusqu'à la Terrasse Frontenac afin de voir le feu d'artifice.

—On a construit une estrade en avant de la grande porte de la basilique. Son Éminence le cardinal Taschereau y montera pour donner sa bénédiction à la foule, après la messe d'intronisation.

—Nous avons raison, dit l'Évênement de féliciter nos concitoyens d'autres croyances, au sujet de la conduite très digne qu'ils tiennent à l'égard des démonstrations dont Son Éminence le cardinal Taschereau a été le héros.

—Un grand nombre d'ouvriers sont employés à la construction des arcs de triomphe qui vont orner les rues de la Haute-Ville par lesquelles passera la grande procession du 21. Plusieurs de ces arcs seront très jolis, le soir surtout, lorsqu'ils seront illuminés.

—On a construit au-dessus de la fontaine de la Place d'Armes une pyramide haute de 105 pieds et qui sera surmontée d'une lampe électrique.

—La brigade du feu a fait de grands préparatifs de décorations.

—À onze heures hier matin, un bon nombre de membres de la profession médicale de Québec, sont allés présenter leurs hommages à Son Éminence le cardinal Taschereau. M. le Dr Lemoine a porté la parole au nom de ses confrères et Son Éminence a répondu par quelques bonnes paroles à cette marque de respect.

—M. L. G. Baillargé, L. R., a présenté hier à Son Éminence, avec ses hommages, un chèque de quatre cents piastres.

—A deux heures hier après-midi, Son Éminence le cardinal Taschereau a reçu la délégation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, arrivée le matin pour lui présenter les félicitations de félicitations adoptées par cette société. La délégation se composait de MM. A. Ouimet et C. H. A. Guimond, président général et vice-président de l'Association, et de M. Octavien Holland, président de Saint-Jean-Baptiste d'Hochelega. Tous trois portaient leurs insignes.

—Sa Grandeur Mgr Lynch, archevêque de Toronto, qui a été désigné par Sa Sainteté, comme étant le doyen de l'épiscopat canadien, pour présenter la barrette à Son Éminence le cardinal Taschereau, est arrivé à Québec hier après-midi et a été reçu à la gare du Pacifique par M. l'abbé Tétu, qui l'a accompagné au palais cardinalice.

—Le paquebot poste Allan de l'Polynesian, est arrivé la nuit dernière. L'évêque de Sa Sainteté Léon XIII, Mgr O'Brien, qui est porteur de la barrette du cardinal Taschereau, est au moment de passer.

—A une heure l'abbé Legaré est traversé à Québec avec le grand vicairé Legaré et fut reçu au débarcadere par Son Honneur le maire et les conseillers municipaux, l'Association nationale française présidée par M. Carbray, M.P.P., et précédée d'un corps de musique.

—Un équipage à quatre chevaux a porté Mgr O'Brien au palais cardinalice, où l'abbé Legaré a présenté ses hommages à Son Éminence.

—Les délégations canadiennes des États-Unis, qui doivent venir après de Son Éminence le cardinal Taschereau, ont commencé à 9 heures de l'après-midi, le 20 juillet, à l'hôtel Saint-Louis.

—Au nombre des visiteurs inscrits, hier matin, sur le registre du Palais du Cardinal, on remarque M. l'abbé G. Cloutier, de Saint-Boniface, Manitoba.

—Dix mille personnes se sont portées au devant de l'évêque au canal de la rue de Lévis. C'est un homme de six pieds deux pouces de haut et d'un port magnifique. Son Excellence a été conduit en grande pompe au palais cardinalice où il a présenté ses lettres de crédit à Son Éminence le cardinal Taschereau.

—Une foule d'américains sont en ville et y resteront pour être témoins des fêtes cardinales.

—A son passage à la Pointe au Père hier, Mgr O'Brien a été salué par une salve de quatorze coups de canon.

Nouvelles de Québec

QUÉBEC 19.—Sir A. P. Caron est à la Rivière du Loup. Il sera de retour mardi. La rumeur veut qu'il s'embarque dans quelques jours pour l'Angleterre.

Immigration

WINNIPEG, 18.—Une dépêche reçue à l'office de la compagnie d'immigration que 350 immigrants à destination du Nord-Ouest ont quitté Glasgow.

Travaux publics

RMOUSSI, 17.—On a repris les travaux de nettoyage dans la rivière Rimouski; on doit aussi continuer les travaux à la jette du Bic.

Nouvel incendie à Vancouver

VICTORIA, G. B., 17.—On annonce que la ville de Vancouver est de nouveau réduite en cendres. Les bureaux de télégraphie sont devenus la proie des flammes. Les détails font absolument défaut.

Le naufrage de "l'Oregon"

NEW-YORK, 18.—La poste de New-York a euore reçu hier un sac de matières postales provenant de l'Oregon. Il contenait des journaux de Londres, à destination de New-York; tous très endommagés et les adresses parfaitement illisibles. C'est le 462e sac repêché sur les 508 que portait le paquebot naufragé.

Les rapides du Niagara

NIAGARA, 18.—George White, barbier à Oswego, devait s'élever hier dans les rapides du Niagara, vêtu d'un simple costume de drap épais, qui lui permet, dit-il, de surmonter et de garder l'usage de ses mains pour parer le choc des roches. Il est resté, devant témoins, la tête sous l'eau quatre minutes, le temps précis que prend la descente des rapides. Une foule nombreuse a stationné toute la matinée sur les rives du fleuve. Mais White n'a pas paru; il a dû se cacher de la police, qui le cherche pour l'empêcher de criser sa vie.

La crise ouvrière

MILWAUKEE, 18.—400 maçons et poseurs de briques travaillant à la construction de son mis en grève parce que les maîtres-maçons ne veulent pas revenir à l'ancien système de 10 heures d'ouvrage pour une journée de travail. Ils se préparent à s'organiser en association coopérative, car rien n'indique qu'on doive céder d'un côté ou de l'autre. Les travaux sont arrêtés sur tous les édifices en voie de construction en cette ville et les maîtres-maçons se préparent à faire venir de nouveaux ouvriers la semaine prochaine.

Le duel Boulanger-Larienty

PARIS, 18.—Le duel entre le général Boulanger, ministre de la guerre et le baron De Larienty a eu lieu à 9 heures hier matin, au pistolet. L'endroit choisi est une forêt près de Mendon à 5 milles à l'ouest de Paris. Lorsque l'ordre de tirer fut donné, le baron fit feu sur le général. Ce dernier attendit froidement le résultat, n'ayant pas été atteint par la balle de son adversaire. Il leva son pistolet et tira en l'air. Les combattants ont alors quitté le champ de bataille.

Le général Boulanger est allé à Paris et s'est rendu immédiatement à son bureau au département de la guerre. Une foule s'était réunie pour connaître le résultat du duel et le général a été l'objet d'une ovation à son arrivée.

PARIS, 18.—Les membres du cabinet et une foule de députés ont attendu le signal et ont allé faire une visite au général Boulanger au ministère de la guerre pour le féliciter de la bravoure dont il a fait preuve dans son duel avec le baron Larienty.

PARIS, 18.—Le procès verbal dressé par les seconds constatant que le général Boulanger avait opté pour l'épée mais que le général Boulanger se prévalant de son droit avait choisi le pistolet. Les deux adversaires ont tiré en même temps et le signal a été donné, mais ni l'un ni l'autre n'a été touché. On a constaté que le pistolet du général Boulanger avait raté. Les seconds ayant déclaré l'honneur satisfait les deux combattants se sont serré la main.

La nouvelle que le général Boulanger avait tiré en l'air n'est pas confirmée par le procès verbal.

Dans son compte rendu de l'affaire le Temps dit qu'en tendant la main au général Boulanger, le baron Larienty lui a dit: "Je n'ai jamais mis vos loyautés au-dessus de vos sentiments chevaleresques," ce à quoi le général Boulanger a répondu: "De mon côté je n'ai jamais cru que vous m'accusiez de lâcheté personnelle, mais je n'étais pas fâché d'essayer votre épée."

PARIS, 18.—En présence de l'intérêt qui s'attache à cette affaire il est nécessaire de compléter les quelques détails déjà connus.

A la séance de jeudi, au Sénat, le général Boulanger, ministre de la guerre, ayant qualifié d'insolente la lettre adressée au président du Sénat par le baron Larienty, ce dernier a protesté contre sa radiation des cadres de l'armée. M. de Lareinty, sénateur de la Loire-Inférieure, a riposté: "N'insultez pas les absents! C'est une lettre de cabinet et la droite entière appuie cette riposte par les cris de: "Où! Où! C'est une lâcheté! Nous acceptons la responsabilité de cette épithète!"

De son côté, la gauche soutient le général Boulanger et applaudit à la qualification d'insolente appliquée à la lettre du duc d'Annam.

Le général Boulanger, pâle de colère, ne répliqua pas directement à M. de Lareinty, mais il déclara la discussion impossible devant les injures qui lui sont jetées à la face.

Cris à droite.—C'est vous qui avez commencé. Un violent tumulte se produit.

Un violent tumulte se produit. Les interrupteurs à l'ordre; il menace de lever la séance si le calme ne se rétablit pas.

Le général Boulanger, en proie à la plus grande surexcitation, quitte la tribune en déclarant qu'il ne se laissera pas insulté impunément. "Aucun sénateur n'a le droit d'appeler lâche le ministre de la guerre."

M. de Lareinty, qui est un homme de soixante ans, mais très vert encore, renouvelle l'injure adressée au général Boulanger, et dit qu'il monte à la tribune, il s'exprime ainsi: "J'ai porté moi aussi l'épée du soldat, mais je n'ai jamais attaqué les absents. C'est en face, poitrine contre poitrine, que je dis ce que je dois dire. Un soldat n'attaque pas ceux qu'il veut d'expulser. Il joint pas l'insulte et la violence à la proscription."

Les braves de la droite éclatent, et au moment où M. de Lareinty descend de la tribune, ses collègues monarchistes l'entraînent pour lui servir la main. La séance est suspendue pendant quelques instants.

À la reprise, le général Boulanger remonte à la tribune pour continuer son discours sur la radiation des princes officiers dans l'armée.

Le ministre de la guerre répète les arguments qu'il a employés à la chambre des députés sur la propriété des grades, en ce qui concerne les princes d'Orléans. Il rappelle que le duc de Nemours fut nommé colonel à douze ans. C'est là le privilège d'un fils de roi. "Pour ma part, continue le général Boulanger, je nie que la loi qui garantit la propriété des grades soit applicable à ceux qui sont entrés dans l'armée en dehors de toute espèce de loi."

Quant au reproche qui lui est fait d'avoir prouvé son ancien chef le duc d'Annam, sous les ordres duquel il se trouvait jadis comme colonel à Besançon, le général Boulanger y répond ainsi: "J'ai obéi au duc d'Annam, général de division et commandant du 7e corps d'armée, comme j'obéis toujours à mes chefs hiérarchiques; mais ce n'est pas une raison pour ne pas remplir mon devoir de ministre de la guerre de la République. Ce devoir, quoi qu'il arrive, je le remplirai toujours avec fermeté."

La discussion s'est terminée par un ordre du jour de confiance, que le sénat a voté par 157 voix contre 78.

Immédiatement après la séance, le général Boulanger a constitué comme témoins deux membres de la gauche du sénat, les généraux Lecomte, sénateur de l'Eure, et Frébaud, sénateur inamovible.

De son côté, M. de Lareinty a pris pour témoins deux de ses collègues de la droite, le général Espivent de la Villeboisnet, sénateur de la Loire-Inférieure, et M. Hervé de Saisy, sénateur inamovible, lesquels se sont abouchés avec les témoins du général Boulanger.

Dans la soirée de jeudi, il y a eu au ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, une réception à l'issue de laquelle M. Clémenceau a eu, dit-on, une longue entrevue avec son protégé et ami, le général Boulanger.

Plusieurs généraux sont intervenus auprès de M. Clémenceau pour l'engager à ne pas se battre. Ils lui ont dit que le ministre seul avait été insulté et non pas l'homme, et qu'il était personnellement au-dessus d'une accusation de lâcheté de drap épais, qui lui permet, dit-il, de surmonter et de garder l'usage de ses mains pour parer le choc des roches. Il est resté, devant témoins, la tête sous l'eau quatre minutes, le temps précis que prend la descente des rapides. Une foule nombreuse a stationné toute la matinée sur les rives du fleuve. Mais White n'a pas paru; il a dû se cacher de la police, qui le cherche pour l'empêcher de criser sa vie.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Tous ces incidents ont provoqué dans Paris la plus vive émotion.

Le duel avait été fixé à vendredi, à quatre heures du soir, l'arme choisie étant le pistolet; ce qui n'avait pas empêché M. de Lareinty d'assister comme délégué du sénat aux obsèques de Mgr Guibert, archevêque de Paris.

EAU ET FEU!

BIJOUTERIES



MARCHANDISES DE FANTAISIE

De toutes sortes, endommagées par le feu, l'eau et le démenagement, en vente à

Grand Sacrifice!

LUNETTES



De première qualité à grande réduction, chez

L. N. DORION, 160 RUE PRINCIPALE, HULL.

GEORGE THOMAS, EPICIER,

85, coin des rues Albert et Inkerman, HULL.

L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET et le meilleur marché d'Épices, Vins, Liqueurs, Tabacs et Vassilles dans Hull.



Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou découvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.

Fait à l'ordre, avec soin et promptitude. Je repare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux qui s'emploient pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini.

Je sollicite le patronage du public en général.

ALFRED MATHIEU, No. 380 rue Clarence, Ottawa, 24 juillet 1885.

GRAND ASSORTIMENT de Chapeaux de Feutre, Pailles, Manille, Mackinac, &c.

HACHEAUX DE SOIE Dans les derniers goûts.

HACHEAUX ET CASQUETTES POUR CLUB.

Chapeaux et Circulaires de croutchou pour Dames et Messieurs.

J. COTE, 1 Rue Rideau

T. W. CURRIER A DEMENAGE

SON IMMENSE ASSORTIMENT DE Meubles, Portes, Chassis et de Bois de Scierie aux Nos. 186 et 184, RUE RIDEAU,

Près du Couvent des Sœurs du Sacré-Cœur, coin des rues Wallis et Rideau.

Tous ces différents genres de bois seront vendus

Au prix de la manufacture, en gros et en détail. Ottawa, 8 ju n 1886—3m

Toiles pour Fenêtres

Nous venons de recevoir le plus bel assortiment de toiles peintes et dorées pour fenêtres qui ait jamais été importé en Canada.

JACOB ERBATT MAGASIN PALAIS DE MEUBLES

38 RUE RIDEAU. N. B.—Voyez les échantillons de ces toiles dans ma vitrine.

Quelques uns des avantages DES

CELEBRES

AMERS INDIGENES,

POPULAIRE TONIQUE STOMACHIQUE.

1er) Avantage.—Les "Amers Indigènes" sont à la portée de toutes les bourses. Le pauvre peut en faire usage, et le riche ne peut pas se dispenser d'en avoir un paquet de 25c. en préparation 3 ou 4 grandes bouteilles d'Amers de trois émaris.

2e Avantage.—Les "Amers Indigènes" ne contiennent aucun minéral, mais seulement des plantes de nos campagnes, comme houblon, pissenlit, rhubarbe, et quinze autres plantes les plus populaires.

3e Avantage.—On peut en prendre à volonté sans aucun danger

4e Avantage.—Les "Amers Indigènes" agissent sur les intestins, et sont un puissant purgatif du sang.

5e Avantage.—Pour ouvrir l'appétit, et aider la digestion, les "Amers Indigènes" sont sans égal.

LOTERIE NATIONALE

M. LE CURÉ A. LABELLE

VALIERS DES LOTS

Première série : : : \$50,000.00

GROS LOT : : : \$10,000.00

Deuxième série : : : \$10,000.00

GROS LOT : : : \$2,500.00

GRAND TIRAGE FINAL

DES LOTS DE CETTE LOTERIE

Le 11 AOUT prochain

Les Gros Lots seront tirés

Hat z-vous d'acheter vos Billets

COUT DU BILLET

Première série : : : \$1.00

Deuxième série : : : 25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire S. E. LEFEBVRE, No. 19 rue St-Jacques.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini.

Je sollicite le patronage du public en général.

Pour garnir les Maisons.

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS DE BRUXELLES

VOYEZ-LES AVANT D'ACHETER.

Harris & Campbell, RUE O'CONNOR.

FONDE EN 1837

OUT NEAUX A CIMENT ET A CHAUX DE HULL

Le soussigné attire l'attention des entrepreneurs et des autres intéressés sur les mérites du

FEU

LA FIE

—Ah! fit-il, tu me donnes l'air de vouloir me faire peur. —Je ne suis pas un homme à te faire peur. —Vous avez raison, dit-il, mais vous ne savez pas ce que c'est que la fièvre. —Mon cœur se serre, dit-il, et je me sens malade. —Lui assura-t-il, laissez-moi vous expliquer cela. —A laquelle de ces fièvres souffrez-vous? —Je ne sais pas, dit-il, mais je me sens malade. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.

—Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner. —Lui dit-il, laissez-moi vous examiner.</